HAL
open science

”Celui qui le jaiant ocist”. Réflexions sur le nom et ses substituts dans le Chevalier au lion

Vanessa Obry

▶ **To cite this version:**

Vanessa Obry. ”Celui qui le jaiant ocist”. Réflexions sur le nom et ses substituts dans le Chevalier au lion. “ Chose qui face a escouter ” : études sur le Chevalier au lion de Chrétien de Troyes, Dec 2017, Paris, France. pp.51-62. hal-01853136

HAL Id: hal-01853136

https://hal.science/hal-01853136

Submitted on 21 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Chose qui face a escouter » : études sur *Le Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes.

Actes de la journée d'étude organisée 9 décembre 2017 par l'Université Paris-Diderot Paris 7 et l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Sous la direction de
Amandine Mussou, Anne Paupert et Michelle Szkilnik.

Mise en ligne : **Vanessa Obry**

Avec le soutien de la ***section française de la Société Internationale de Littérature Courtoise.***

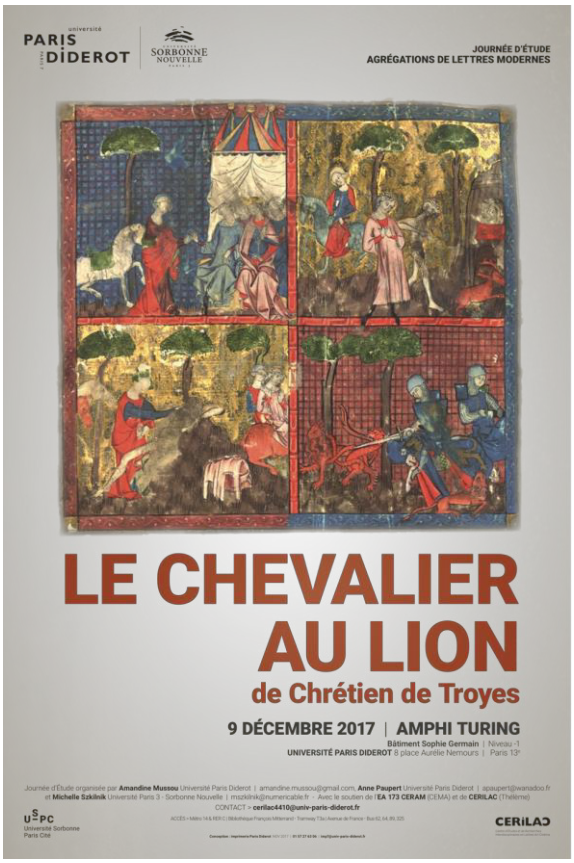

Pour citer cet article :

Vanessa Obry, « 'Celui qui le jaiant ocist'. Réflexions sur le nom et ses substituts dans le *Chevalier au lion* », dans *« Chose qui face a escouter » : études sur le* Chevalier au lion *de Chrétien de Troyes*, Actes de la journée d'étude organisée 9 décembre 2017 par l'Université Paris-Diderot Paris 7 et l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, dir. Amandine Mussou, Anne Paupert et Michelle Szkilnik, p. 51-62, <http://www.univ-paris3.fr/publications-de-la-silc-section- francaise--393070.kjsp?RH=1329834238527>

« Celui qui le jaiant ocist » Réflexions sur le nom et ses substituts dans le *Chevalier au lion*

Vanessa Obry (Université de Haute-Alsace, ILLE EA 4363)

1. Préambule : nom, anonymat et périphrases dans le *Chevalier au lion*

> La charrette signale une honte assumée par amour dès le début d'un roman qui raconte la reconquête du mérite, tandis que le lion efface la tache du nom propre, suggérée par la rime Yvain/vilain, et remontant peut-être à Yvain-li-Avotre (l'adultère) cité à côté d'Yvain-le-preux par Chrétien de Troyes dans *Erec et Enide* (v. 1585-1588). Dans *La Charrette*, le nom efface l'emblème du blason juste au milieu du texte, dans *Le Lion* l'emblème glorifie un nom contaminé peut-être, nous l'avons dit, mais de toute façon affecté par la reprise du rôle de Calogrenant et du « conte de sa honte »[1].

C'est en ces termes que Daniel Poirion évoque une différence essentielle quant aux relations unissant le nom du héros et le surnom contenant son emblème dans *Le Chevalier au lion* et *Le Chevalier de la charrette* de Chrétien de Troyes. La quête identitaire d'Yvain est moins liée à une dépossession[2] qu'à une accumulation des noms qui aboutit à une rectification de la renommée, un réinvestissement du nom entaché. Les rapports entre le nom de baptême d'Yvain et le surnom dont se dote le personnage après son combat victorieux contre le géant Harpin peuvent bien sûr être lus comme le signe d'un cheminement qui amène le héros à devenir lui-même. Mais cette trajectoire est indissociable d'une stratégie de création : le « chevalier au lion » est un surnom choisi et élaboré par le héros, qui se reconstruit en construisant sa renommée, donc par le regard de l'autre. En cela, l'anonymat d'Yvain est très différent de celui de Perceval ou de Lancelot, dans les deux romans de Chrétien de Troyes dont ils sont respectivement les héros : les procédés de révélation tardive du nom, employés aussi dans le *Chevalier au lion* à propos de Lunete par exemple, ou pour la dame de Landuc, du moins dans les manuscrits qui la nomment Laudine[3], impliquent une lecture singulière du personnage et le maintien d'une forme de mystère, bien analysée par Danièle James-Raoul, qui ne concerne pas Yvain[4]. Pour ce dernier, la perte de tout souvenir associée à la folie[5] est

[1] Daniel Poirion, *Résurgences. Mythe et littérature à l'âge du symbole (XIIe siècle*), Paris, PUF, 1986, p. 178.

[2] Si le héros est « dépossédé » du nom, comme l'affirme Danièle James-Raoul, ce n'est que du point de vue des autres personnages (à l'exception de Lunete) et cette dépossession est d'une tout autre nature que l'anonymat de Lancelot ou Perceval au début des romans dont ils sont respectivement les héros. Voir Danièle James-Raoul, « L'anonymat définitif des personnages et l'avènement du roman : l'apport de Chrétien de Troyes », dans *Façonner son personnage au Moyen Âge*, dir. Chantal Connochie-Bourgne, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, « Senefiance » 53, 2007, p. 135-144.

[3] Voir les variantes sur le v. 2155 (éd. cit.). Le choix opéré par Corinne Pierreville, dans l'édition qui nous sert de référence ici, est motivé par le désir de maintenir l'idéalisation de celle que le roman appelle plus volontiers « la dame » (voir l'introduction, p. 56-57). Pourtant, c'est sans doute davantage l'absence de répétition du nom comme moyen de désignation récurrent du personnage, plutôt que la présence ou non d'une seule mention du nom, dont l'omission est peut-être due à la mauvaise lecture d'un copiste, qui contribue à cette idéalisation. Par opposition à la variation des dénominations du héros, qui est un facteur de singularisation, les dénominations des personnages féminins, et notamment de celle que le texte appelle « la dame », sont, comme c'est souvent le cas dans les romans en vers des XIIe et XIIIe siècles, beaucoup plus stable. Sur ce point, je me permets de renvoyer à Vanessa Obry, *'Et pour ce fu ainsi nommee'. Linguistique de la désignation et écriture du personnage dans les romans français en vers des XIIe et XIIIe siècles*, Genève, Droz, Publications romanes et françaises 259, 2013.

[4] Danièle James-Raoul, *Chrétien de Troyes. La Griffe d'un style*, Paris, Champion, 2007, p. 336 *sq.*

momentanée, le « san » et la « mimoire » revenant avec la guérison (v. 3015). Si, du point de vue diégétique, Yvain met à distance son nom, à aucun moment il ne devient un personnage anonyme pour le roman[6]. Le surnom « le chevalier au lion », lorsqu'il est présent, alterne en effet avec le nom propre, et le texte maintient un double point de vue sur le héros, associant ou faisant alterner le regard des personnages témoins de sa réputation et un regard omniscient, comme on le voit par exemple lors de la quête du « chevalier au lion » par la cadette des sœurs de Noire Espine :

> Et messire Yvains maintenant
> de l'autre part se rachemine.
> D'errer a grant esploit ne fine
> trestoz les jorz de la semainne,
> si com la pucele l'en mainne,
> qui la voie molt bien savoit
> et le recet ou ele avoit
> lessiee la desheritee,
> desheitiee et desconfortee.
> Mes quant ele oï la novele
> de la venue a la pucele
> et del Chevalier au lyeon,
> ne fu joie se cele non
> que ele en ot dedanz son cuer (v. 5804-5817. Nous soulignons).

Ce choix est très différent de celui qu'opère Chrétien de Troyes dans le *Chevalier de la charrette*, où l'apparition du nom de Lancelot, prononcé d'abord par la reine Guenièvre plus de 3500 vers après le début du roman[7], conduit à la disparition des périphrases qui, jusque là, désignaient le personnage et mentionnaient la charrette[8]. La particularité du *Chevalier au lion* serait ainsi, par opposition au *Chevalier de la charrette*, d'élaborer un substitut du nom relativement fixe, le « chevalier au lion », qui cohabite avec le nom propre dans le roman.

Lorsque le héros n'est pas appelé « Yvain », « messire Yvain » ou « le chevalier au lion », la dénomination du personnage varie, mais de manière mesurée[9]. Quelques groupes nominaux, somme toute assez rares, émaillent le texte : Yvain est « son seignor » (v. 752 et 3447), quand le mode de désignation l'associe au lion ou à l'écuyer qui l'arme lors de son départ de la cour d'Arthur ; il peut être le référent d'expressions accusatrices, placées dans la bouche de la dame de Landuc : « l'omecide, le traïtor, / qui m'a ocis mon boen seignor » (v. 1205-1206) ; il est intégré à quelques désignations collectives, notamment lors du combat entre « li dui ami » (v. 6159), Yvain et Gauvain. Lors de l'épisode de la folie, le récit adopte le point de vue des différents témoins de la crise que traverse le personnage, l'ermite et les dames de Norison, et désigne Yvain comme « l'ome forsené » (v. 2874), le « forsené »

---

[5] Voir les v. 2824-25 : « Porqant mes ne li sovenoit / de rien que onques eüst feite » (Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au lion*, éd. Corinne Pierreville, Paris, Champion, Classiques Moyen Âge, 2016. Toutes les citations du *Chevalier au lion* sont tirées de cette édition).

[6] Selon Marie-Louise Ollier, la suspicion qui pèse sur le nom d'Yvain est due au fait que le personnage le conserve toujours, même dans l'état pitoyable de folie qu'il traverse : Marie-Louise Ollier, « Nom, désir, aventure. Structures latentes d'un roman courtois », *Far-Western Forum*, I, 1974, p. 221-232, repris dans *La Forme du sens, Textes narratifs des XIIe et XIIIe siècles : études littéraires et linguistiques, Orléans, Paradigme,* Medievalia n° 33, 2000, p. 108 sur cette question en particulier.

[7] « Lanceloz del Lac a a non / Li chevaliers, mien escïant » (*Lancelot ou le chevalier de la charrette*, éd. Daniel Poirion, dans Chrétien de Troyes, *Œuvres complètes*, dir. Daniel Poirion, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, v. 3666-3668).

[8] « Cil qui sor la charrette ot sis » (v. 542) ; « cil qui fu sor la charrette » (v. 627) ; « cil de la charrette » (v. 711) ; « cil qui sor la charrette fu » (v. 1824) ; « li chevalier a la charrette » (v. 2723) ; « le chevalier de la charrette » (v. 2795), éd. cit.

[9] Je m'intéresse ici aux dénominations du personnage qui ont valeur de description ou de périphrase (et non aux pronoms, par exemple).

(v. 2985) ou encore « l'ome nu que eles voient » (2888). À cette série d'exemples, je propose d'ajouter un tour, à l'analyse et à l'identification un peu plus délicate, qui correspond au type de désignations périphrastiques représenté dans le vers qui sert de titre à cet article : « Celui qui le jaiant ocist » (v. 6593). Dans le discours de Lunete, au moment où, à la toute fin du roman, elle commence à œuvrer à la réconciliation de sa dame et d'Yvain, la périphrase, qui occupe en réalité deux vers, s'inscrit dans le jeu de quiproquo qui consiste à prendre la dame « au geu de la verté » (v. 6624). Avant la révélation de l'identité référentielle entre le défenseur potentiel du domaine dont Lunete brosse le portrait et Yvain, l'époux de la dame, la périphrase semble revêtir la même fonction que le surnom « le chevalier au lion ». En effet, Lunete emploie les deux expressions à quelques vers d'intervalle :

> - Dame, qui cuideroit trover
> celui qui le jaiant ocist
> et les .III. chevaliers conquist
> il le feroit boen aler querre (v. 6592-6595)
>
> Por vos meïsmes le feroiz,
> se il vos plest, si jureroiz
> por le Chevalier au lyeon
> que vos, en boene antencïon,
> vos peneroiz tant qu'il savra
> que le boen cuer sa dame avra (v. 6633-6638).

Dans ce passage, la relation entre les deux désignations périphrastiques d'Yvain n'a rien d'étonnant, celui-ci s'étant doté de son nouveau nom, précisément, après avoir tué le géant. Le rapprochement est, dans ce contexte restreint, motivé par le contenu de la relative « qui le jaiant ocist / et les .III. chevalier conquist » et les actions qu'elle rappelle. On peut relever une trentaine d'occurrences[10], dans la version du roman copiée par Guiot et éditée par Corinne Pierreville, d'une telle structure associant un pronom démonstratif et une subordonnée relative, et ayant pour référent spécifique Yvain. On exclut ainsi les expressions désignant d'autres personnages et les emplois de sens génériques de telles périphrases, qui sont assez fréquents dans le roman[11]. Je souhaiterais donc m'intéresser au rôle de cette d'expression, comme modèle syntaxique récurrent, en me demandant dans quelle mesure une telle formule, lorsqu'elle désigne le héros, peut participer au jeu du nom et des surnoms dans le roman, contribuer au questionnement de la renommée et inscrire la trajectoire du héros dans une dimension sociale. Après une présentation du fonctionnement linguistique de la formule ainsi identifiée, qui permettra de mettre en avant les enjeux stylistiques liés à ses emplois, j'analyserai, à partir de l'exemple de quelques épisodes du roman, les relations que la périphrase entretient avec le nom d'Yvain et avec son surnom, « le chevalier au lion ».

2. *Cil qui...* et la renommée d'Yvain : fonctionnement linguistique et emplois en roman

La structure syntaxique associant un pronom démonstratif et une subordonnée relative s'analyse, en français moderne, comme une relative dite « périphrastique ». C'est ainsi que les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* l'associent à la catégorie des relatives substantives, sans antécédent, insistant sur la solidarité et l'autonomie de l'ensemble de la

[10] Dans la mesure où, comme on le montrera ci-dessous, l'identification de ce type de structure syntaxique comme une périphrase est, dans d'assez nombreux cas, discutable, ce chiffre doit être considéré comme un ordre de grandeur et non comme une donnée statistique.

[11] Par exemple : « Mes il covient que l'en l'anpoint / si qu'el poing soit la pierre anclose. / Puis n'a garde de nule chose / cil qui l'anel an son doi a » (v. 1028-1031).

formule[12]. Dans cette lignée, Claude Buridant analyse, pour la langue médiévale, le tour comme une relative en emploi autarcique (sans antécédent), précédé par un démonstratif en emploi cataphorique[13]. En ancien français cependant, la solidarité de l'expression et sa dimension périphrastique n'est pas aussi facilement identifiable qu'en français moderne. Une même structure apparente – *cil* ou *cist* suivi d'une relative – peut en effet renvoyer à deux constructions différentes. On peut être en présence d'un tour assimilable à la relative périphrastique du français moderne, où seul le contenu de la relative permet d'identifier le référent de l'ensemble. Ainsi, dans l'exemple « celui qui le jaiant ocist » cité plus haut, « celui», au début des paroles rapportées au discours direct de Lunete, n'est pas compréhensible sans la relative qui suit. Mais dans d'autres cas, le pronom démonstratif peut être analysé comme anaphorique, donc autonome par rapport à la relative. La relative n'est alors plus déterminative (ou restrictive) mais explicative. Si elle n'est plus utile à l'identification du référent, la structure *cil/cist* + relative ne constitue plus un ensemble soudé, comme dans ces vers :

> Cil responent : « Que que tu dies,
> se tu ton lÿon ne chasties
> et se nel fez an pes ester,
> donc n'as tu ci que demorer !
> Mes reva t'an, si feras san,
> que par tot cest païs set an
> comant ele traï sa dame,
> s'est droiz que an feu et en flame
> l'en soit randue la merite !
> - Ne place le Saint Esperite !
> fet <u>cil qui bien an set le voir</u>. (v. 4453-4463).

Dans le contexte d'alternance du dialogue, ici entre Yvain et les trois chevaliers qu'il doit affronter pour sauver Lunete du bûcher, *cil* peut-être traduit par « celui-ci » et réfère à Yvain indépendamment de la subordonnée subséquente. L'ensemble ne constitue donc pas une désignation périphrastique du personnage[14]. Si dans ces deux exemples, l'interprétation syntaxique de la formule pose peu de difficulté, il est bien des cas où l'on peut hésiter entre les deux analyses. La structure n'est donc pas figée et son identification comme périphrase possible pour désigner le personnage est toujours discutable. C'est dans ce cadre que l'on peut s'interroger sur la capacité de la structure à devenir, dans le roman, une périphrase désignant Yvain, au même titre que « le chevalier au lion », expression autonome d'un point de vue référentiel.

Parmi les cas où l'association du démonstratif et d'une relative est analysable comme une expression solidaire, le syntagme a deux grands emplois sémantiques. Lorsqu'il désigne une catégorie de référents, l'emploi est dit générique. Ainsi, dans les propos de Lunete cités ci-dessous, « cil qui l'anel an son doi a » ne désigne pas Yvain, mais n'importe quelle personne qui porterait l'anneau d'invisibilité :

> Mes il covient que l'en l'anpoint
> si qu'el poing soit la pierre anclose.
> Puis n'a garde de nule chose
> cil qui l'anel an son doi a » (v. 1028-1031).

[12] Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du* français, Paris, PUF, Quadrige, 2e édition 2002, p. 487-488.
[13] Claude Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000, p. 592 *sq.*
[14] La traduction proposée par Corinne Pierreville suit cette interprétation : « répond-il, sachant pertinemment la vérité » (éd. cit.). On pourrait analyser de la même façon les v. 1341-1342.

Au contraire, quand il désigne un référent particulier, le syntagme a une valeur spécifique. Dans une étude récente sur l'histoire du démonstratif, Céline Guillot-Barbance a montré que, dans les emplois particuliers et lorsque le référent est humain, même en présence d'autres expressions dans le contexte désignant le même référent humain, le syntagme est référentiellement autonome[15]. Ainsi, avant la première apparition de l'expression désignant Yvain dans *Le Chevalier au lion*, le texte mentionne en alternance le héros et la demoiselle qui le sert et dont on ne connaît pas encore le nom :

> La dameisele cort isnel
> en sa chanbre et revint molt tost,
> s'aporta un chapon en rost
> et vin qui fu de boene grape,
> plain pot, covert de blanche nape ;
> si li a a mangier offert
> cele qui volentiers le sert,
> et <u>cil cui bien estoit mestiers</u>
> menja et but molt volentiers (v. 1044-1052).

Dans cet exemple, Yvain est mentionné juste avant le démonstratif *cil*, en alternance avec Lunete. On est donc dans un cas où l'on pourrait hésiter sur la solidarité de la structure et considérer que *cil* est un pronom en emploi anaphorique, suivi par une relative explicative. Pourtant, quelle que soit l'interprétation choisie, « cil cui bien estoit mestiers » suffit – ou suffirait – à identifier le héros, sans que le recours à l'identification par anaphore soit nécessaire. En partant de ce constat, Céline Guillot-Barbance formule l'hypothèse que, lorsque c'est un démonstratif de la série de *cil* qui est employé, la structure fait appel à la valeur de notoriété de ce démonstratif[16], et non pas seulement, comme le montrerait une analyse plus traditionnelle, à un emploi de *cil* équivalent à *cist* par sa valeur cataphorique qui le relie au contexte proche. Le référent de l'ensemble de l'expression est donné comme connu du destinataire du discours et c'est en cela que l'on a un emploi de notoriété. Ainsi, lorsque Lunete mentionne « cil qui le jaiant ocist », cela implique que la dame ait connaissance de l'exploit.

À l'inverse, toujours selon Céline Guillot-Barbance, dans les cas beaucoup plus rares d'emploi de ce type d'expression avec un démonstratif de la série de *cist*, les informations données dans la relative ne sont pas nécessairement connues du destinataire, mais l'expression relie le référent à la sphère du locuteur (et non à la connaissance du destinataire). Dans le *Chevalier au lion*, pour référer à Yvain, on relève deux emplois de *cist* dans ce type de structure :

> Rois, s'or puet estre desresniee
> ma droiture ne ma querele
> par un chevalier, donc l'iert ele
> par <u>cestui qui, soe merci,</u>
> <u>m'a seüe anjusque ici</u> (v. 5938-5942)

> Lors sorent trestuit cil de voir
> qui orent oï mantevoir
> les aventures au lyeon,
> de lui et de son conpaignon,
> c'onques ne fu autres que <u>cist</u>
> <u>qui le felon jaiant ocist.</u> (v. 6463-6468).

[15] Céline Guillot-Barbance, *Le Démonstratif en français : étude de sémantique grammaticale diachronique (9e-15e siècles)*, Leuven-Paris, Peters, 2017. Les analyses qui suivent s'appuient en particulier sur le Chapitre 7 : « Cil qui / Cil de », p. 241-287.
[16] *Ibid.*, p. 275 *sq.*

La première de ces deux citations, dans laquelle la cadette des sœurs de Noire Espine présente son champion à la cour d'Arthur, est facilement analysable en ce sens. Le deuxième exemple, où l'emploi de *cist* semble motivé par la rime avec *ocist*, est un peu plus discutable mais pourrait aussi permettre d'inscrire « cist / qui le felon jaiant ocist » dans la sphère non du locuteur mais du groupe dont la connaissance nouvelle est rapportée par le texte.

L'ensemble de ces remarques sur le fonctionnement linguistique de la formule lui confère un lien privilégié avec la renommée du personnage, lien qu'elle partage avec le surnom « le chevalier au lion ». Si l'on exclut les deux occurrences de l'*explicit*, ce surnom apparaît huit fois dans la copie de Guiot et elle est presque toujours liée aux discours des personnages sur Yvain. Ainsi, l'expression est souvent présente dans des paroles rapportées au discours direct :

> Et il respont : « Tant li porroiz
> dire, quant devant lui vanroiz,
> que li Chevaliers au lÿon
> vos dis que je avoie non. [...] » (v. 4283-4286)

> Molt ai pansé a vos grant piece,
> mes apanser ne me savoie
> n'onques oïe parler n'avoie
> de chevalier que je seüsse
> an terre ou je esté eüsse
> qui li Chevaliers au lyeon
> fust apelez an sorenon. (v. 6476-6482)

> Por vos meïsmes le feroiz,
> se il vos plest, si jureroiz
> por le Chevalier au lyeon
> que vos, en boene antencïon,
> vos peneroiz tant qu'il savra
> que le boen cuer sa dame avra (v. 6633-6638)

> « [...] Naie, par ma foie,
> ne ne set comant avez non
> se Chevaliers au lyeon non. » (v. 6704-6706).

Elle est employée aussi dans les propos narrativisés de la cadette de Noire Espine :

> Ne finera par tote terre
> del Chevalier au lÿon querre
> qui met sa poinne a conseillier
> celes qui d'aïe ont mestier. (v. 4809-4812),

ou encore lorsque le récit évoque une *novele* circulant sur le héros :

> Et an celui meïsmes jor
> que a la cort vint la pucele,
> i fu venue la novele
> del jaiant cruel et felon
> que li Chevaliers au lÿon
> avoit an bataille tué. (v. 4740-4745)

> Mes quant ele oï la novele
> de la venue a la pucele
> et del Chevalier au lyeon,
> ne fu joie se cele non
> que ele en ot dedanz son cuer (v. 5813-5817).

Une seule occurrence n'est pas liée à des paroles :

> Einz que li rois eüst ce dit,
> le Chevalier au lyeon vit
> et la pucele delez lui. (v. 5913-5915).

Pourtant, l'emploi de l'expression semble ici motivé par le regard du roi, le « chevaler au lion » étant la seule dénomination qu'Arthur connaisse pour le personnage qu'il voit. Le surnom se fait ici indice de focalisation interne. Bien que la métamorphose d'Yvain en « chevalier au lion » ne soit pas exempte, dans le roman, d'une réflexion sur l'identité du personnage et son intériorité, elle se fonde avant tout sur le regard et la connaissance des autres, qui sont en jeu aussi dans les emplois des périphrases en « cil qui... ». Pour prolonger ces réflexions, l'analyse des exemples qui suivent tentera de préciser le rôle joué par ce type de désignation périphrastique dans les interrogations sur la renommée du personnage.

3. « Cil qui l'ocist est marié » : le (re)nom d'Yvain, du combat contre Esclados au mariage avec la dame de Landuc

La première occurrence de notre formule appliquée à Yvain apparaît après la rencontre d'Yvain et de Lunete :

> La dameisele cort isnel
> en sa chanbre et revint molt tost,
> s'aporta un chapon en rost
> et vin qui fu de boene grape,
> plain pot, covert de blanche nape ;
> si li a a mangier offert
> <u>cele qui volentiers le sert,</u>
> et <u>cil cui bien estoit mestiers</u>
> menja et but molt volentiers (v. 1044-1052).

Le fonctionnement linguistique de l'exemple a déjà été décrit précédemment. Le chiasme permis par l'association des expressions « cele qui volentiers le sert » et « cil cui bien estoit mestiers » et la mention, de part et d'autre, du repas apporté par Lunete, figure l'alliance, encore en gestation, entre les personnages et motive sans doute l'emploi de la formule, indépendamment de tout enjeu quant à la renommée d'Yvain. Dans la suite de l'épisode, les occurrences semblent pourtant s'ancrer dans le questionnement sur la renommée. Les expressions en « celui qui... » / « cil qui... » alternent avec « messire Yvains » et permettent de rendre compte du point de vue des gens de Landuc qui ne connaissent pas le meurtrier de leur maître et, de plus, ne le voient pas. C'est ainsi qu'Yvain, incognito et invisible, devient « celui [...] / que il par ocirre queroient » (v. 1095-1096), « cil qui ot feite la bataille » (v. 1182), dont la présence dans les lieux est attestée par la plaie qui saigne, puis « cil qui l'ocist » (v. 1198), employé dans une parole collective rapportée au discours direct. Pour la dame elle-même, Yvain est « celui qui est si pres de moi » (v. 1215) alors qu'elle s'étonne de ne pas le voir. L'indétermination de la périphrase contribue à rendre compte du mystère de l'invisibilité du personnage inconnu, défini seulement par les actions qu'il a accomplies, mais quasiment privé d'existence aux yeux des autres. Cette indéfinition culmine au vers 1224, lorsque la dame le qualifie de « fantosme ». Le jeu des désignations rend ainsi compte d'une perception troublée du meurtrier d'Esclados par ceux qui l'entourent. Ce trouble de la perception, prévu par le subterfuge de l'anneau magique, est l'une des conditions de réussite du stratagème de Lunete, attachée à montrer la supériorité d'Yvain. La demoiselle joue en effet de l'indétermination à des fins argumentatives et notre expression a un rôle central dans la démonstration qu'elle déploie pour convaincre la dame :

> - Par foi, vos poez bien entandre
> que je m'an vois parmi le voir,
> et si vos pruef par estovoir
> que mialz valut cil qui conquist
> vostre seignor que il ne fist (v. 1704-1708).

Ces vers constituent la conclusion d'une démarche que Douglas Kelly a rapprochée d'une maîtrise des arts du *trivium* et en particulier du syllogisme[17] : lors d'un duel, le chevalier le plus valeureux est le vainqueur ; Yvain est le vainqueur d'Esclados, donc Yvain est le plus valeureux... Ici, Lunete joue de l'indétermination de l'expression « cil qui conquist / vostre seignor » pour élever son propos au rang de vérité. Il s'agit de construire un personnage nouveau, celui du vainqueur, pour remplacer la figure du meurtrier non identifié qui était le seul titre d'Yvain au début du passage. Une fois la dame convaincue, la question est bien de savoir laquelle de ces deux images sera rendue publique :

> Mes il le covanra si fere
> qu'an ne puisse de moi retrere
> ne dire : « C'est cele qui prist
> celui qui son seignor ocist. » (v. 1809-1812).

La périphrase porte la réputation du personnage, celle qui sera diffusée, et le tour de force de Lunete est de transformer cette réputation négative. La solution qu'elle trouve aux interrogations de la dame est, précisément, de livrer le nom d'Yvain, en rappelant qu'il est le fils d'Urien. Le nom, « messire Yvain » (v. 1817), avec la précision « et s'est filz au roi Urïen » (v. 1820), corrige la mauvaise réputation et achève de convaincre la dame qui ne doute plus de la réussite de son projet. De fait, aux yeux de tous, Yvain sera « cil qui ma dame prendra » (v. 2063). La conclusion que donne le narrateur à l'épisode ne peut que retenir l'attention :

> Mes or est messire Yvains sire
> et li morz est toz obliez.
> Cil qui l'ocist est marïez ;
> sa fame a et ensanblent gisent,
> et les genz ainment plus et prisent
> le vif c'onques le mort ne firent (v. 2166-2171).

L'expression « cil qui l'ocist », déjà familière du lecteur à travers les propos des personnages dans l'épisode qui précède, est ici reprise pour souligner le retournement de situation. La prouesse de Lunete est d'avoir fait oublier, non pas le mort, mais le surnom « cil qui l'ocist » comme périphrase à valeur négative, en mettant en valeur l'acte héroïque (précisément le fait de tuer Esclados), pour refaire du héros aux yeux de tous « messire Yvains ». On peut y voir une illustration de la structure duale du roman : le nom vient au secours d'un surnom accusateur, avant qu'à l'inverse, un surnom ne vienne effacer un autre oubli, celui du délai fixé par la dame. Mais du point de vue du personnage et de sa renommée, le drame est aussi que, contrairement au titre de « chevalier au lion » et à ce qui nous a semblé son équivalent à la fin du roman « celui qui le jaiant ocist », la périphrase « cil qui l'ocist » ne sortira jamais du château d'Esclados[18].

---

[17] Douglas Kelly, « Le jeu de la vérité », dans *« Le chevalier au lion », Chrétien de Troyes. Approches d'un chef-d'œuvre*, dir. Jean Dufournet, Paris, Champion, 1988, p. 105-117, sur le syllogisme voir p. 107. Voir aussi, sur le rôle de l'art du *trivium*, Tony Hunt, « The Dialectic of 'Yvain' », *Modern Language Review*, 72, 1977, p. 285-299.

[18] C'est en effet l'une des inquiétudes d'Yvain, à la recherche d'une preuve de son exploit : voir les v. 1341-1357.

Après l'invention du surnom « le chevalier au lion », les structures en « cil qui » contribuent à l'identification d'Yvain et de sa réputation de chevalier au lion, et sont mobilisées dans les deux scènes de reconnaissance, à la cour d'Arthur puis face à la dame de Landuc, dans deux passages dont les propriétés linguistiques ont été analysées précédemment :

> Lors sorent trestuit cil de voir
> qui orent oï mantevoir
> les aventures au lyeon,
> de lui et de son conpaignon,
> c'onques ne fu autres que cist
> qui le felon jaiant ocist. (v. 6463-6468)
>
> Dame, qui cuideroit trover
> celui qui le jaiant ocist
> et les .III. chevaliers conquist
> il le feroit boen aler querre (v. 6592-6595).

L'argumentation de Lunete fonctionne toujours de la même façon : il s'agit d'inventer un personnage, déjà connu de la dame comme « celui qui le jaiant ocist », pour ensuite le faire coïncider avec le référent du nom d'Yvain, dans une logique, cette fois, de correction de l'image du héros, entachée par son erreur. Entre les deux étapes, entre « cil qui l'ocist » et « le chevalier au lion » ou « cil qui le jaiant ocist », se déroule l'ensemble du parcours du chevalier, de la crise de la réputation à sa réévaluation[19].

4. La folie et les noms d'Yvain

Lors du récit de la folie puis de la guérison d'Yvain, les périphrases apparaissent relativement nombreuses et se dotent d'autres enjeux. L'intervention de la messagère de la dame de Landuc coïncide avec une dégradation du nom d'Yvain, désormais entaché, en attente de réparation. Ses premiers mots prononcés devant la cour du roi Arthur privent le nom du héros de son entourage habituel, le titre « messire »[20], et l'affublent d'une série d'épithètes dépréciatives qui enregistrent l'exclusion du personnage :

> si dist que sa dame salue
> le roi et monseignor Gauvain
> et toz les autres, fors Yvain,
> le mançongier, le guileor,
> le desleal, le tricheor,
> qu'il l'a guilee et deceüe (v. 2718-2723).

La disparition de « messire/monseignor », qui renforce, ailleurs dans le roman, les effets la rime « Gauvain » / « Yvain » en érigeant Yvain au niveau du parangon des valeurs courtoises, révèle, sous l'apparence courtoise d'un « messire », la tromperie[21]. L'épisode qui suit est l'un

[19] Sur cette réévaluation, analysée comme une rédemption, on se reportera par exemple à Norris J. Lacy, « Organic structure of Yvain's expiation », *The Romanic Review*, 41, 1970, p. 79-84.

[20] Sur la valeur du titre « messire », sécularisation d'un terme à valeur religieuse, et son attribution au héros, on peut se rapporter à l'analyse de Jean Frappier, *Étude sur Yvain ou le Chevalier au lion de Chrétien de* Troyes, Paris, SEDES, 1969, p. 211-212. Voir aussi l'étude fondatrice de Lucien Foulet, « Sire, Messire », *Romania*, 281, 1950, p. 1-48, en particulier p. 20-21. Pour des précisions sur l'entourage du nom propre, on peut se reporter à Vanessa Obry, « L'entourage du nom propre dans le roman médiéval : Chrétien de Troyes et Jean Renart », dans *Seuils du nom propre*, dir. Nicolas Laurent et Christelle Reggiani, Limoges, Lambert-Lucas, 2017 (Études linguistiques et textuelles), p. 23-24.

[21] Monique Santucci lit ainsi l'expérience de la folie comme un apprentissage de la méfiance envers le paraître : voir Monique Santucci, « La folie dans le *Chevalier au lion* », dans *« Le chevalier au lion », Chrétien de Troyes. Approches d'un chef-d'œuvre*, *op. cit.*, p. 153-172.

des seuls dans le roman, avec le combat entre les deux chevaliers d'Arthur mettant en danger l'équilibre de la cour arthurienne[22], où le nom d'Yvain se trouve privé de son célèbre titre[23]. À deux reprises, aux vers 2747 et 2769, la messagère s'adresse au personnage en employant son seul nom. Puis c'est la voix narrative qui assume cette désignation, à la clôture des propos de la messagère :

> Yvains respondre ne li puet,
> que sans et parole li faut (v. 2776-2777).

L'entrée dans la folie est synonyme de perte de la parole et des mots qui entouraient – ou habillaient – le nom. Le nom nu se fait préfiguration de la nudité du personnage, évoqué quelques vers plus loin ; il revient encore à deux reprises dans l'épisode, en récit puis dans les paroles de la demoiselle de Norison :

> Yvains s'en va jusqu'au garçon
> cui il voloit tolir l'arçon (v. 2821-2822)
>
> Dame, je ai Yvain trové (v. 2917).

L'entourage du nom ne disparaît pas complètement de l'épisode de la folie (voir v. 2853, 2902, 3103), mais il ne redeviendra systématique qu'après le moment de la guérison. Yvain retrouve ses vêtements et, en même temps, le nom, marque de civilisation, retrouve son titre. Alors que le personnage voit sa valeur reconnue par un groupe, lors du combat contre le comte Alier, il devient même, « li cortois, li preuz, li buens / messire Yvains » (v. 3188-3189) : le nom déborde le vers, et, son entourage se fait miroir inversé des imprécations de la messagère et témoin de la réhabilitation du personnage.

Le rôle des périphrases est à replacer dans le cadre de cette métamorphose du nom d'Yvain : le personnage n'est pas privé de son nom, mais le nom se dégrade, laissant place à d'autres, sous l'influence de l'exclusion prononcée par la demoiselle et du désespoir du héros. La confrontation à la messagère se rattache bien, à ce titre, à ce que Donald Maddox décrit comme une « rencontre spéculaire »[24], dont les enjeux sont liés à la mise en cause de l'identité du personnage. Pour ce qui concerne la formule dont nous suivons les traces dans le roman, on en relève d'abord des occurrences qui ne réfèrent pas à Yvain, mais qui sont en emploi générique, dans le discours de la demoiselle messagère de la dame de Landuc :

> Cil n'anblent pas les cuers qui ainment (v. 2730)
>
> [...] Et cil qui les anblent,
> li larron qui prodome sanblent,
> icil sont larron ipocrite (v. 2736-2738).

Ces propos à portée générale ne sont pas sans faire écho au prologue du roman et à l'opposition entre les bons et mauvais amants – « cil qui soloient aimer » (v. 21) et « cil qui rien n'en santent » (v. 25) – ; ils dénoncent le comportement d'Yvain comme dérogeant au

[22] Outre les exemples analysés dans le présent article, le nom d'Yvain est employé sans « messire » aux v. 6000, 6001, 6064. 6089, puis 6262 et 6278. Sur cette lecture des implications sociales du combat d'Yvain contre Gauvain, voir par exemple René Girart, « Amour et haine dans *Yvain* », traduit par Nicolas Lenoir, dans *Mimétisme, violence, sacré. Approche anthropologique de la littérature narrative médiévale*, dir. Hubert Heckmann et Nicolas Lenoir, Orléans, Paradigme, 2012, p. 9-27.

[23] Celui de Gauvain n'en est jamais privé, sauf lorsqu'il donne lui-même son nom, à Yvain (v. 6261 : « Gauvains ai non, filz au roi Lot »), puis à Arthur (v. 6327 : « Je, qui Gauvains votre niés sui »).

[24] Donald Maddox, *Fictions of Identity in Medieval France*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, notamment p. 86-87.

portrait du bon amant que la jeune fille brosse. La logique d'exclusion qui préside au discours de la messagère est aussi négation de l'individu d'exception, intégré dans une catégorie négative. Rien d'étonnant alors que le nom s'en trouve amputé, mis à nu, et que les périphrases qui rendent compte du regard porté par les témoins sur le fou soulignent son dénuement : « celui qui nuz estoit » (v. 2834), « cil [...] qui molt covoite / le pain » (v. 2844-2845)[25], « et cil qui grant mestier eüst / d'aïde [...] (v. 3042-3043). Il en est de même lorsque la messagère exclut symboliquement une deuxième fois Yvain, en lui ôtant l'anneau offert pas Laudine et en refusant de le recommander à Dieu :

> Et la dameisele avant saut,
> si li oste l'anel del doi,
> puis si comande a Deu le roi
> et toz les autres, fors celui
> cui ele leisse an grant enui (v. 2778-2782).

La visite de la demoiselle à la cour se clôt comme elle avait commencé, par une exclusion qui s'allie à une privation du nom.

La désignation, qui se fait signe d'exclusion de la cour et du monde des hommes, se charge peu à peu d'un nouveau sens, au fil de la guérison et des premiers exploits d'Yvain : on peut alors passer de « celui qui nuz estoit » à « cil qui nel dote de rien » (v. 4185), « cil qui tint l'espee treite » (v. 4205), « celui qui mainne / le lyon en sa conpaignie » (v. 5032-5033) et, enfin, « cist / qui le felon jaiant ocist » (v. 6466-6467). La formule suit les actions glorieuses permettant la reconquête de l'honneur, jusqu'à devenir une variante du surnom « le chevalier au lion ». L'emploi de la périphrase dans ce passage, par la relative indétermination qu'elle implique, est l'un des aspects du trouble intérieur, le reflet du « torbeillons » (v. 2806) qui s'empare d'Yvain, au même titre que les variations de l'entourage du nom propre. Mais, comme le montre son évolution, elle est aussi le premier pas vers la redéfinition d'une singularité. L'exclusion est la condition de l'élection et fait émerger la figure du chevalier à qui ses actes, plus que son identité initiale, permettent d'atteindre un statut d'exception. On rejoint ici les interprétations du roman qui font de la scène de folie, non pas tant le cœur de la crise vécue par le personnage que le premier pas vers sa reconquête et son ouverture aux autres [26], ce qu'Éléonore Andrieu a décrit, dans une analyse récente, comme l'« épiphanie » du personnage[27].

De « cil qui l'ocist », à « cil qui le jaianz ocist », en passant par « cil qui nuz estoit », les emplois de ce qui est avant tout un patron syntaxique ne se laissent pas décrire de manière systématique. Mais les exemples montrent que l'expression se fait relais de la problématisation du nom et de la renommée d'Yvain dans le roman. L'intérêt de ce qui tend à devenir une périphrase désignant Yvain est sa souplesse : surnom moins figé que le « chevalier au lion », il varie au fil du roman, prend en charge différentes images du personnages, différents regards portés sur lui : la formule contribue ainsi à ce que Douglas Kelly a appelé le « jeu de la vérité » dans le roman. Comme le montre le critique, la variation des appellations rappelle que la vérité n'est perceptible que dans la juxtaposition d'images ou

[25] Cette citation est l'un des exemples pour lesquels on peut hésiter entre une analyse de l'ensemble comme périphrase soudée (avec une relative déterminative) ou non.

[26] Pour un bilan sur les lectures de la structure du roman, voir l'article de Donald Maddox, « Trois sur deux: théories de bipartition et de tripartition des œuvres de Chrétien », *Œuvres et critiques*, 5, 1981, p. 91-102.

[27] Eléonore Andrieu, « La guérison d'Yvain dans le *Chevalier au lion* : l'épiphanie du fin chevalier. Étude littéraire des vers 2829 à 3023 », *Op. cit., revue des littératures et des arts* [En ligne], « Agrégation Lettres 2018 », n° 17, automne 2017 , mis à jour le : 03/11/2017, URL : https://revues.univ-pau.fr/opcit/241.

de vérités contradictoires[28]. En pastichant les vers célèbres du *Conte du Graal,* on est tenté de dire que c'est par *les* noms, plus que par *le* nom, qu'on connaît l'homme dans le *Chevalier au lion*[29]. Pourtant, la progression du roman semble révéler une tentation du figement, en une expression jumelle du surnom, « celui qui le jaiant ocist ». Quand l'expression dont nous avons suivi les variations désigne Yvain, le contenu de la relative renvoie toujours à un état transitoire du personnage ou, plus encore, à ses actions. Il en est tout autrement pour Gauvain, décrit ainsi :

> Cil qui des chevaliers fu sire
> et qui sor toz fu reclamez
> doit bien estre solauz clamez.
> Por monseignor Gauvain le di (v. 2402-2405).

Contrairement à son double dans le roman, Yvain ne se définit ni par des qualités permanentes, ni par un nom et une renommée immuable ou trop figée, mais par la valeur et la portée de ses actions, qui atténuent les ombres planant sur le nom en lui proposant des substituts.

[28] Douglas Kelly, « Le jeu de la vérité », art. cit., p. 112 : « Chrétien joue lui aussi sur la vérité des appellations dans son roman. [...] On se rappellera que le jeu de Lunete fonctionne sur l'ambiguïté de la description, et notamment du nom propre identificateur ou mystificateur. La pleine vérité n'est donc perceptible que dans la juxtaposition de toutes les images. ».

[29] « Ja an chemin ne an ostel / N'aiez longuement compagnon / Que vos ne demandiez son non ; / Le non sachiez a la parsome, / Car par le non conuist an l'ome » (*Perceval ou le Conte du Graal*, éd. Daniel Poirion, dans Chrétien de Troyes, *Œuvres complètes*, dir. Daniel Poirion, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, v. 558-562)